

DROIT À L'INFORMATION

Rapport annuel de 2007–2008

CONTENU

INTRODUCTION	i
---------------------------	----------

STATISTIQUES SUR LA *LOI SUR LE DROIT À L'INFORMATION*

Demandes présentées aux ministères, organismes, conseils et commissions du gouvernement provincial	1
• Nombre de demandes présentées au gouvernement du Nouveau-Brunswick	1
• Catégories de demandeurs en vertu de la <i>Loi sur le droit à l'information</i>	2
• Traitement des demandes en vertu de la <i>Loi sur le droit à l'information</i>	4
• Application de la <i>Loi</i>	6
• Délais de traitement	8
• Examens en vertu de la <i>Loi</i>	10

Introduction

La *Loi sur le droit à l'information* du Nouveau-Brunswick a été adoptée en 1978 et promulguée le 1^{er} janvier 1980. Le Nouveau-Brunswick était la deuxième province du Canada à adopter une loi donnant à toute personne intéressée le droit à l'information concernant les affaires publiques de la province.

La *Loi* a été modifiée en 1979, 1982, 1985, 1986, 1995, 1998 et en 2002. La modification de 1995 a étendu la portée de la *Loi* pour englober les corporations hospitalières et les conseils scolaires. Les conseils scolaires tels que définis dans cette loi n'existent plus. Les modifications de 1998 faisaient suite au dépôt de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Le Bureau du Conseil exécutif est responsable d'assurer le respect de la *Loi sur le droit à l'information*. L'application comme telle de la *Loi* relève de chaque ministère, conseil et organisme du gouvernement énuméré à l'annexe A du règlement pour ce qui est de répondre conformément à la *Loi* à toutes les demandes reçues par le ministre.

Le projet de loi 82 intitulé *Loi sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels sur la santé* a été déposé à l'Assemblée législative le 5 juin 2008 et a été renvoyé au Comité permanent de modification des lois.

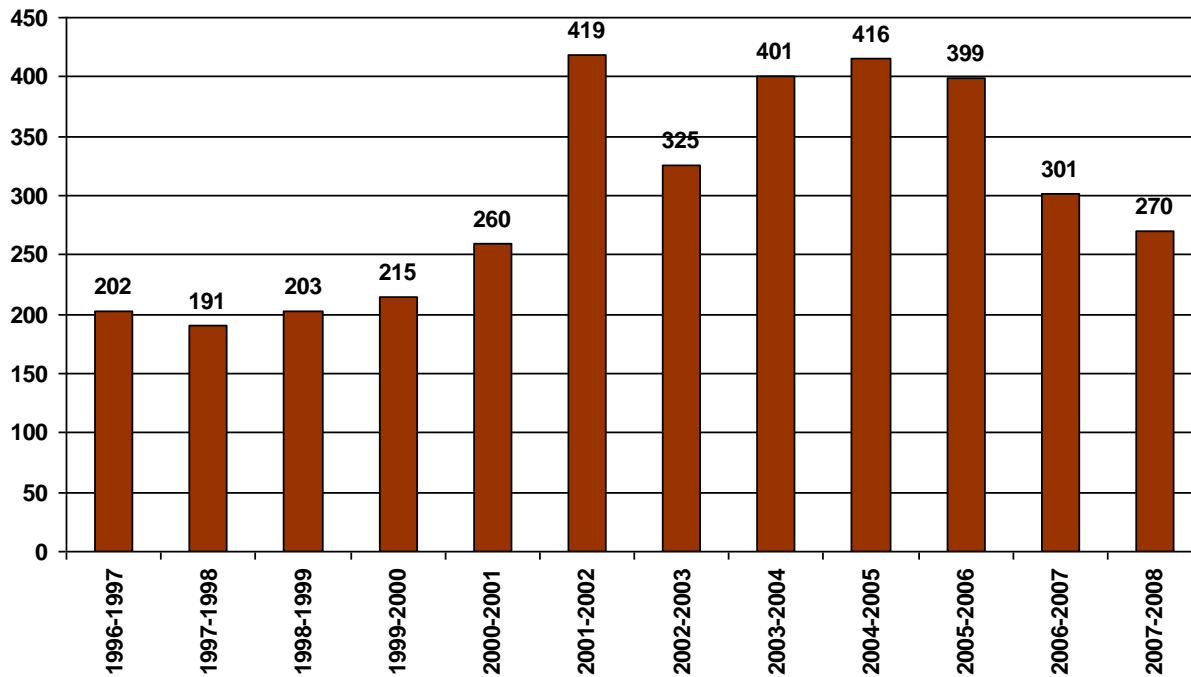
En 2007-2008, il y a eu 4 539 visites dans les pages Web de la *Loi sur le droit à l'information* (en français et en anglais) faisant partie du répertoire des services en ligne.

En juin 2007, le troisième atelier annuel au Canada atlantique sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels s'est tenu de nouveau à Halifax. Des 110 délégués, 10 représentaient le Nouveau-Brunswick. Le thème de l'atelier de cette année était la protection des renseignements personnels.

Nombre de demandes présentées au gouvernement du Nouveau-Brunswick

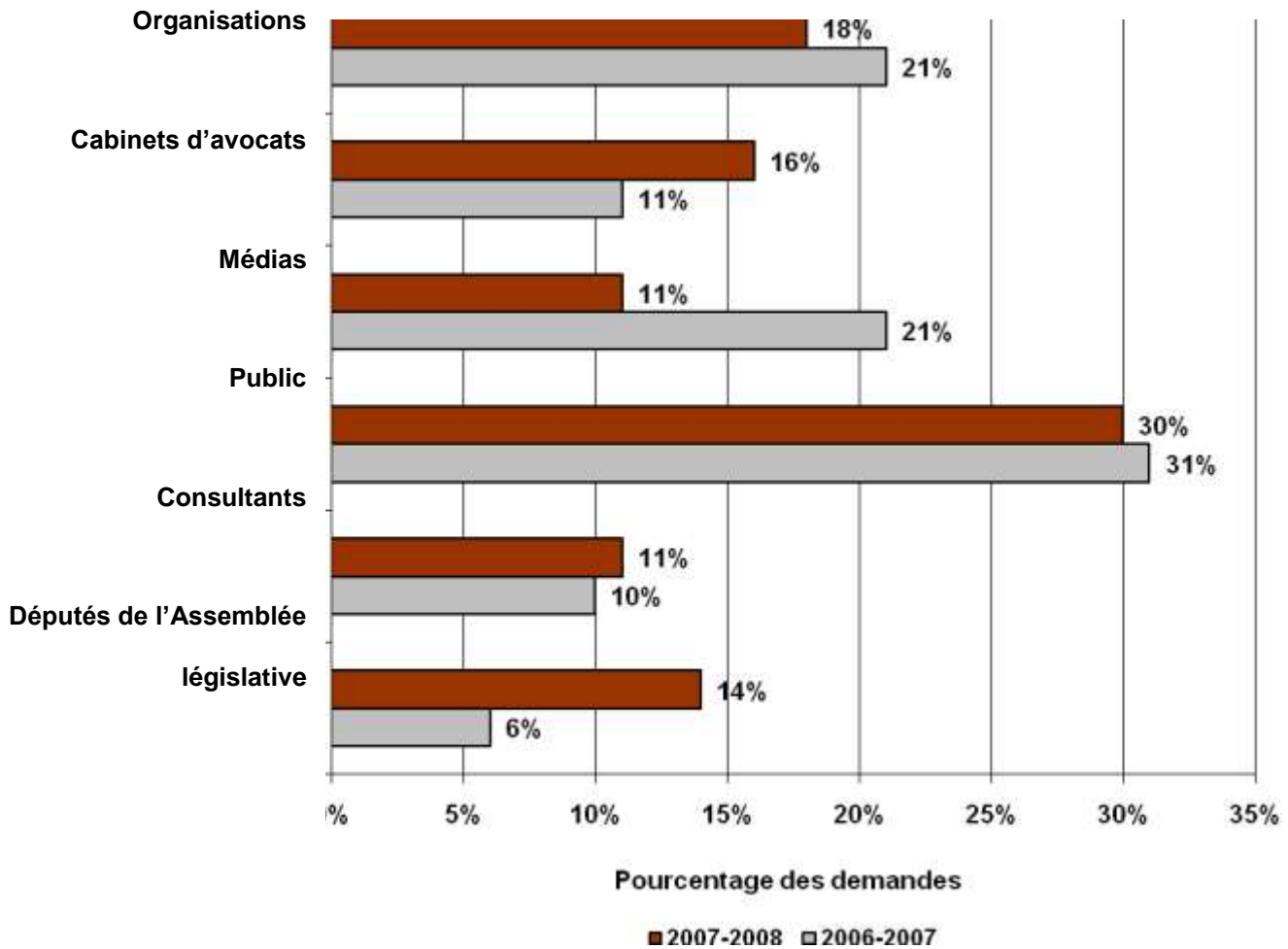
Le gouvernement met régulièrement de l'information à la disposition du public. La *Loi sur le droit à l'information (LDI)* est utilisée lorsqu'il n'est pas possible d'accéder à l'information par les voies habituelles. En 2007-2008, les organismes publics ont présenté 270 demandes.

Nombre de demandes présentées en vertu de la Loi sur le droit à l'information depuis avril 1996



Catégories de demandeurs en vertu de la *Loi sur le droit à l'information*

En 2007-2008, 30 % des demandes émanaient du public, suivi des organisations (18 %) et des cabinets d'avocats (16 %). Le reste des demandes (36 %) provenaient des députés de l'Assemblée législative (14 %), et des consultants et des médias (11 %, respectivement).



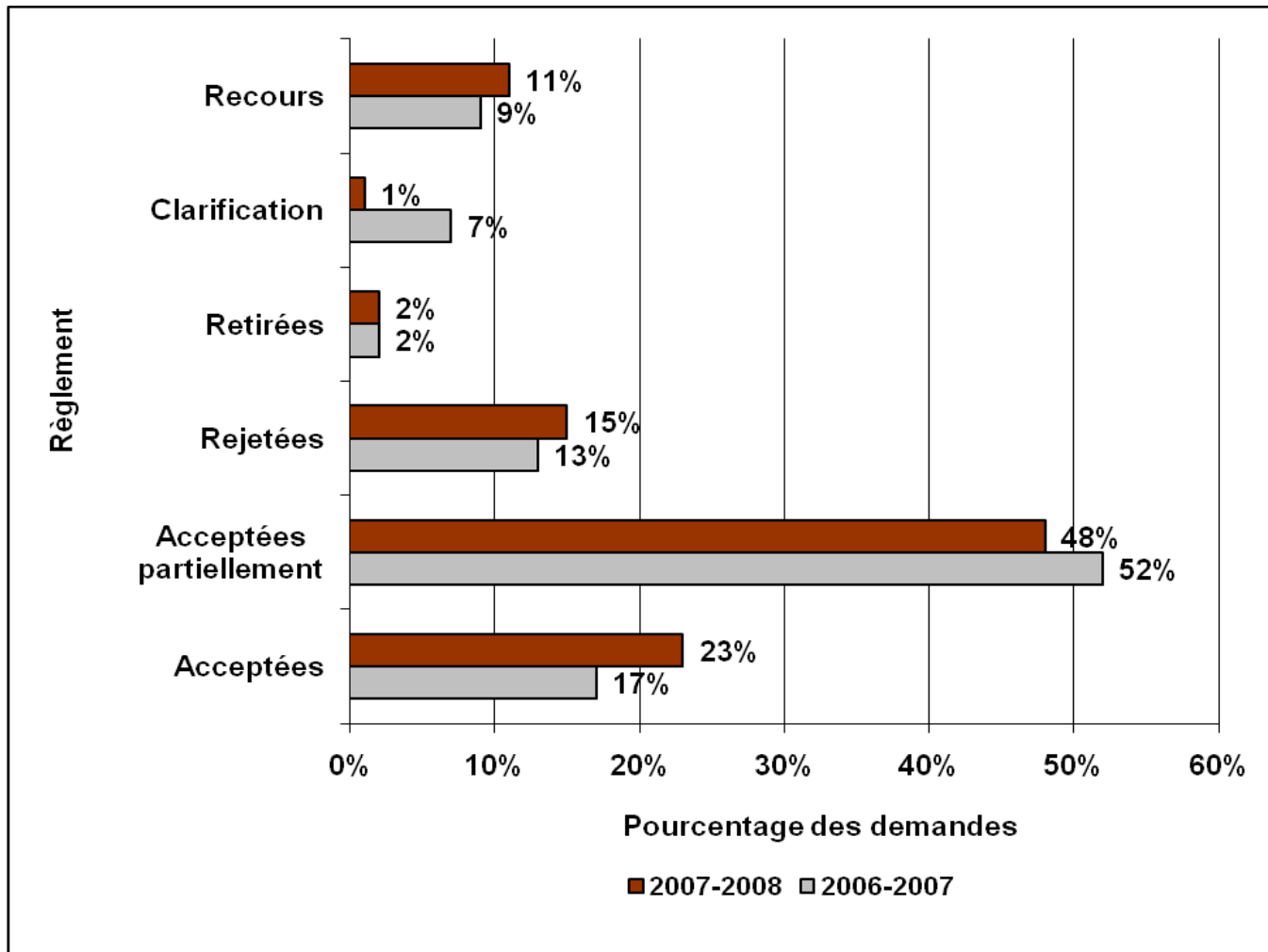
Catégories de demandeurs en vertu de la *Loi sur le droit à l'information*, par organisme public

ORGANISMES PUBLICS	DÉPUTÉS	CONSULTANTS	PUBLIC	MÉDIAS	CABINETS D'AVOCATS	ORGANISATIONS	TOTAL
Secrétariat des affaires autochtones	-	-	-	-	-	-	-
Agriculture et Aquaculture	1	-	1	1	2	3	8
Entreprises Nouveau-Brunswick	-	-	1	-	-	3	4
Éducation	3	-	6	1	1	1	12
Énergie	6	-	4	4	4	1	19
Environnement	1	29	12	-	10	13	65
Bureau du Conseil exécutif	1	-	-	1	1	1	4
Pêches	1	-	-	-	-	-	1
Services familiaux et communautaires	4	-	9	2	1	-	16
Finances	2	-	-	3	4	1	10
Santé	3	-	9	2	5	10	29
Affaires intergouvernementales	-	-	1	-	-	-	1
Justice et Consommation et Procureur général	-	-	4	5	5	3	17
Gouvernements locaux	1	-	2	-	-	-	3
Ressources naturelles	6	-	4	-	3	2	15
Bureau des ressources humaines	-	-	-	-	-	-	-
Cabinet du premier ministre	2	-	1	-	-	1	4
Éducation postsecondaire et Formation	3	-	4	-	1	4	12
Sécurité publique	1	-	6	4	5	1	17
Société de développement régional	-	-	-	-	-	1	1
Régies régionales de la santé	-	-	10	-	-	-	10
Service Nouveau-Brunswick	-	-	2	-	-	-	2
Aînés et Habitation	-	-	-	-	-	-	-
Approvisionnement et Services	-	-	1	4	-	-	5
Tourisme et Parcs	1	-	-	-	-	2	3
Transports	1	1	3	4	1	2	12
TOTAUX	37	30	80	31	43	49	270

*Depuis le 19 décembre 2007, le ministère des Services familiaux et communautaires s'appelle le ministère du Développement social.

Traitement des demandes en vertu de la *Loi sur le droit à l'information*

En 2007-2008, les organismes publics ont divulgué ou divulgué partiellement l'information 71 % du temps; 14 % des demandes ont été retirées, ont fait l'objet d'un recours ou ont dû être clarifiées, tandis que 15 % ont été rejetées.



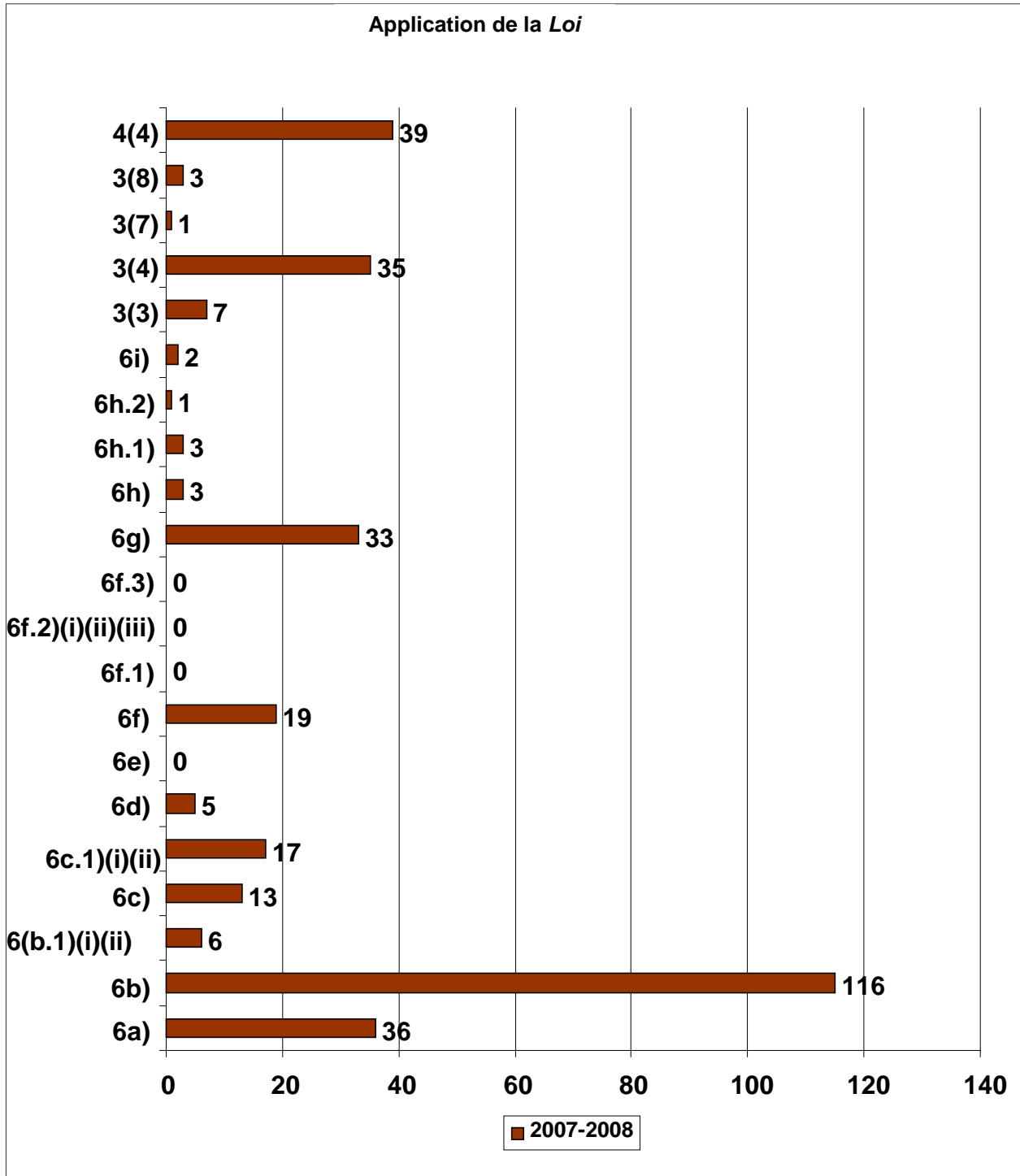
Traitement des demandes présentées en vertu de la *Loi sur le droit à l'information*, par organisme public

ORGANISMES PUBLICS	ACCEPTÉES	ACCEPTÉES PARTIELLEMENT	REJETÉES	RETIRÉES	CLARIFICATIONS	RECOURS	ARCHIVES	TOTAL
Secrétariat des affaires autochtones	-	-	-	-	-	-	-	-
Agriculture et Aquaculture	1	6	-	-	-	1	-	8
Entreprises Nouveau-Brunswick	1	2	-	-	-	1	-	4
Éducation	3	4	1	-	-	4	-	12
Énergie	4	9	6	-	-	-	-	19
Environnement	14	40	9	1	1	-	-	65
Bureau du Conseil exécutif	2	1	-	-	-	1	-	4
Pêches	-	1	-	-	-	-	-	1
Services familiaux et communautaires	3	8	3	-	-	2	-	16
Finances	2	3	-	-	-	5	-	10
Santé	10	10	5	1	-	3	-	29
Affaires intergouvernementales	-	1	-	-	-	-	-	1
Justice et Consommation et Procureur général	1	7	6	-	1	2	-	17
Gouvernements locaux	1	2	-	-	-	-	-	3
Ressources naturelles	1	8	4	-	-	2	-	15
Bureau des ressources humaines	-	-	-	-	-	-	-	-
Cabinet du premier ministre	1	1	1	-	-	1	-	4
Éducation postsecondaire et Formation	-	7	2	-	-	3	-	12
Sécurité publique	1	9	1	4	-	2	-	17
Société de développement régional	-	1	-	-	-	-	-	1
Régies régionales de la santé	9	-	1	-	-	-	-	10
Service Nouveau-Brunswick	2	-	-	-	-	-	-	2
Aînés et Habitation	-	-	-	-	-	-	-	-
Approvisionnement et Services	1	3	-	-	-	1	-	5
Tourisme et Parcs	1	1	-	-	-	1	-	3
Transports	4	7	1	-	-	-	-	12
	62	131	40	6	2	29		270

TOTAUX								-	
--------	--	--	--	--	--	--	--	---	--

Application de la Loi

Lorsque les organismes du gouvernement provincial retranchent de l'information d'un document ou refusent de communiquer un document, ils doivent indiquer l'article de la Loi les autorisant à le faire. Le graphique à barres ci-dessous indique le nombre de fois où un article a été invoqué dans la réponse aux demandes. Vu que plus d'un article peut être cité à une réponse à une seule demande, le nombre d'occurrences ne coïncide pas avec le nombre total de demandes enregistrées pour l'année financière.

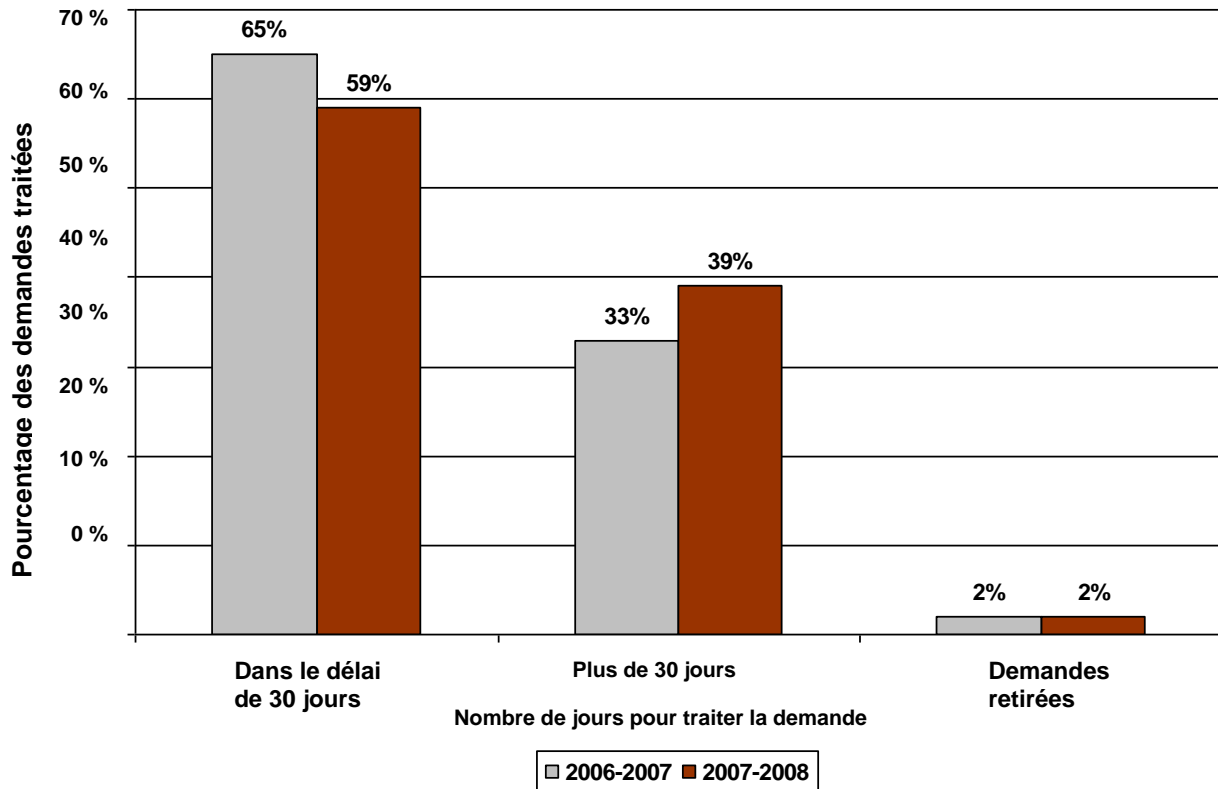


Application de la Loi par les organismes publics

ORGANISMS PUBLICS	6a)	6b)	6b.1)(i)(ii)	6c)	6c.1)(i)(ii)	6d)	6e)	6f)	6f.1)	6f.2)(i)(iii)	6f.3)	6g)	6h)	6h.1)	6h.2)	6i)	3(3)	3(4)	3(7)	3(8)	4(4)
Secrétariat des affaires autochtones	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agriculture et Aquaculture	4	5	-	1	4	1	-	-	-	-	-	4	-	-	-	-	-	2	-	-	1
Entreprises Nouveau-Brunswick	-	2	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	1
Éducation	1	2	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-	-	-	-	-	5	1	-	1
Énergie	-	7	-	3	4	-	-	1	-	-	-	4	-	-	-	-	1	-	-	1	7
Environnement	3	39	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	2	-	-	-	10
Bureau du Conseil exécutif	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-
Pêches	-	1	-	0	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Services familiaux et communautaires	10	9	3	-	-	-	-	-	-	-	-	3	-	-	-	-	-	3	-	-	2
Finances	-	3	-	-	1	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	5	-	1	-
Santé	1	8	2	-	2	1	-	1	-	-	-	2	-	-	-	-	2	4	-	-	2
Affaires intergouvernementales	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Justice et Consommation et Procureur général	11	9	1	3	1	2	-	10	-	-	-	4	2	3	1	2	2	2	-	1	4
Gouvernements locaux	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ressources naturelles	2	6	-	2	1	-	-	3	-	-	-	6	1	-	-	-	-	2	-	-	2
Bureau des ressources humaines	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cabinet du premier ministre	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1	-	-	1
Éducation postsecondaire et Formation	-	2	-	1	-	-	-	-	-	-	-	3	-	-	-	-	-	1	-	-	2
Sécurité publique	2	9	-	-	1	1	-	1	-	-	-	1	-	-	-	-	-	3	-	-	2
Société de développement régional	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Régies régionales de la santé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Service Nouveau-Brunswick	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Aînés et Habitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Approvisionnement et Services	-	2	-	2	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-
Tourisme et Parcs	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-
Transports	1	6	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1
TOTAUX	36	116	6	13	17	5	0	19	0	0	0	33	3	3	1	2	7	35	1	3	39

Délais de traitement

En vertu de la loi sur l'accès du Nouveau-Brunswick, il faut répondre à une demande dans les 30 jours suivant la date où le ministre l'a reçue. La *Loi* n'autorise pas de prolongation du délai. Pour 2007-2008, 59 % des demandes reçues ont été traitées dans le délai de 30 jours, tandis qu'il a fallu prendre plus de temps pour répondre à 39 % des demandes. Les autres 2 % des demandes ont été retirées.



Délais de traitement par organisme public

Organismes publics	Dans un délai de 30 jours	Plus de 30 jours	Demandes retirées	Total
Secrétariat des affaires autochtones	-	-	-	-
Agriculture et Aquaculture	5	3	-	8
Entreprises Nouveau-Brunswick	4	-	-	4
Éducation	9	3	-	12
Énergie	11	8	-	19
Environnement	28	36	1	65
Bureau du Conseil exécutif	4	-	-	4
Pêches	1	-	-	1
Services familiaux et communautaires	10	6	-	16
Finances	8	2	-	10
Santé	3	25	1	29
Affaires intergouvernementales	1	-	-	1
Justice et Consommation et Procureur général	10	7	-	17
Gouvernements locaux	3	-	-	3
Ressources naturelles	14	1	-	15
Bureau des ressources humaines	-	-	-	-
Cabinet du premier ministre	4	-	-	4
Éducation postsecondaire et Formation	2	10	-	12
Sécurité publique	10	3	4	17
Société de développement régional	1	-	-	1
Régies régionales de la santé	9	1	-	10
Service Nouveau-Brunswick	2	-	-	2
Aînés et Habitation	-	-	-	-
Approvisionnement et Services	4	1	-	5
Tourisme et Parcs	3	-	-	3
Transports	12	-	-	12
Total	158	106	6	270

Examens en vertu de la *Loi*

Un demandeur, qui n'est pas satisfait de la réponse du ministre ou qui n'a pas obtenu une réponse du ministre dans le délai prescrit de 30 jours, peut exercer un recours devant l'ombudsman ou la Cour du Banc de la Reine pour un examen. En 2007–2008, il y a eu 13 requêtes présentées à l'ombudsman et deux recours ont été exercés devant la Cour du Banc de la Reine.

Issue des examens totaux en 2007–2008

Examens	Maintenue	Infirmée	Retirée	Non réglée*	Total
Ombudsman	7	4	1	1	13
Cour	2	-	-	-	2
Total	9	4	1	1	15

*Au moment de la préparation du rapport, il y avait 3 examens encore non réglés.

Issue des requêtes présentées à l'ombudsman en 2007–2008

Organismes publics	Demandeur	Sujet	Règlement	<i>Loi</i>	Requête	Issue
Santé	Public	Information sur un frère décédé	Acceptée	s.o.	Ombudsman	Maintenue
Sécurité publique	Public	Enquête sur un incendie	Acceptée partiellement	6b)	Ombudsman	Maintenue
Éducation	Public	Correspondance concernant un demandeur	Acceptée	s.o.	Ombudsman	Maintenue
Services familiaux et communautaires	Public	Information sur un frère décédé	Rejetée	6a)	Ombudsman	Infirmée
Services familiaux et communautaires	Public	Foyer de soins spéciaux	Acceptée partiellement	6a), 6b), 6g)	Ombudsman	Infirmée
Énergie	Public	Copie du dossier du demandeur	Acceptée partiellement	4(4); 6f)	Ombudsman	Maintenue
Énergie	Public	Copie du dossier du demandeur	Acceptée	s.o.	Ombudsman	Maintenue
Énergie	Député	Information sur Énergie NB	Acceptée partiellement	3(3); 6b), 6c), 6c.1)(ii), 6(g)	Ombudsman	Infirmée

Issue des requêtes présentées à l'ombudsman en 2007–2008 (suite)

Organismes publics	Demandeur	Sujet	Règlement	Loi	Requête	Issue
Environnement	Organisation	Raffinerie d'Irving Oil	Acceptée partiellement	6b)	Ombudsman	Retirée
Environnement	Public	Élimination de déchets/ site de compostage près de Waweig	Acceptée partiellement	6b)	Ombudsman	Maintenue
Justice et Consommation et Procureur général	Public	Aide juridique	Rejetée	6d)	Ombudsman	Maintenue
Justice et Consommation et Procureur général	Cabinet d'avocats	Dossier d'un accident	Rejetée	6a), 6b), 6b.1)(i), 6f), 6i)	Ombudsman	En attente d'une recommandation
Justice et Consommation et Procureur général	Médias	Dossiers judiciaires	Infirmée	3(4)	Ombudsman	Infirmée

Issue des recours exercés devant la Cour en 2007–2008

Organismes publics	Demandeur	Sujet	Règlement	Loi	Recours	Issue
Énergie	Médias	Études de faisabilité ayant trait à un deuxième réacteur nucléaire à Point Lepreau	Acceptée partiellement	6b), 6c), 6c.1)(ii), 6g)	Cour	Maintenue
Justice et Consommation et Procureur général	Cabinet d'avocats	Litige mettant en cause les sociétés productrices de tabac	Rejetée	6a), 6b), f)	Cour	Maintenue